

## CONCIERGERIE

### > Assistance location saisonnière > Pack d'accueil des locataires

#### Prestation ménage de fin de séjour

Si vos locataires préfèrent acquitter un forfait ménage (ce qui au demeurant ne les soustrait aucunement à l'obligation de nettoyage "minimal" du logement), nous vous rappelons que La Loge Gasconne n'assurera pas de prestation ménage pour des raisons logistiques. Il vous faudra donc trouver un prestataire pour assurer cette mission et ainsi impacter ce forfait ménage aux locataires.

Toutefois, La Loge Gasconne pourra vous mettre en relation avec des partenaires, prestataires du domaine, dont certains pourront être réglés par chèque emploi service universel (CESU) déclaratif. Comment procéder pour cet emploi d'un salarié à domicile ?

Après inscription au CNCESU, vous déclarerez les rémunérations versées à votre salarié et les heures effectuées :

- soit sur [cesu.urssaf.fr](http://cesu.urssaf.fr)
- soit par courrier (déclaration papier fournie sur demande par le CNCESU, 63 rue de la Montat, 42961 Saint-Étienne Cedex 9).

Les cotisations sociales seront prélevées sur votre compte bancaire et votre salarié recevra une attestation d'emploi valant bulletin de salaire.

### > Assistance location saisonnière

#### Gestion locative

La Loge Gasconne n'étant pas détentrice de la carte professionnelle de gestion locative (communément appelée carte G), elle n'est pas habilitée à assurer de la gestion locative.

---

## LA MAISON DES CURISTES

### > Abonnement et activités à la carte

#### Public concerné

Les curistes de la station thermale de Casteljalous et leurs accompagnants de cure, en soins ou non, sont les bénéficiaires des activités proposées par La Maison des Curistes.

En dehors de ces 2 profils, une personne non curiste mais qui serait intéressée par le programme d'activités proposé, peut tout à fait prendre contact avec La Loge Gasconne : sous réserve de places restants vacantes, l'inscription pourra lui être ouverte.

